



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Office fédéral de la communication
Division Médias
Rue de l'Avenir 44
Case postale 252
2501 Bienne

Document PDF et Word à :
srg-konzession@bakom.admin.ch

Fribourg, le 13 mars 2018

Concession SSR – Réponse à la consultation

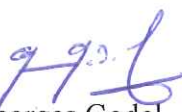
Madame, Monsieur,

Par courrier du 19 décembre 2017, le DETEC a consulté le canton de Fribourg sur le projet de nouvelle concession SSR qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Après une consultation ciblée auprès de ses directions susceptibles d'être concernées, l'Etat de Fribourg salue le projet de concession transitoire jusqu'en 2022, en attendant la future loi sur les médias électroniques appelée à revoir le cadre juridique pour tenir compte de la numérisation et des changements technologiques actuels.

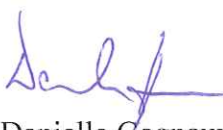
D'ici là, comme le précise le rapport explicatif, le projet de concession SSR renforce certains aspects de la concession en vigueur, notamment au niveau des exigences et de la qualité de l'offre de programmes et en particulier des services journalistiques. La SSR poursuivra également son dialogue avec le public afin de satisfaire aux attentes de ce dernier, et en particulier des jeunes. La concession souligne l'effort à faire dans les échanges entre les régions linguistiques, un accent important pour le Canton de Fribourg. Autre point à relever, la SSR est tenue de mettre à disposition des ressources suffisantes et adéquates pour soutenir la création et la diffusion culturelles ainsi que la diffusion du sport. Le Conseil d'Etat relève enfin la coopération que la SSR renforcera à l'avenir avec les entreprises de médias et diffuseurs suisses, notamment par des formats et services innovants et des contenus partagés, collaboration qui devrait permettre de faire des économies. Dans cette coopération renforcée, il veillera au bon développement des médias locaux.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat